

22-06-07 Personnel Communal – Personnel Communal

Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose :

Les agents communaux peuvent bénéficier d'évolution de carrière de différentes façons, soit en passant des concours ou des examens professionnels, soit en obtenant un avancement de grade, soit en bénéficiant d'une promotion interne :

Un assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 7h30 hebdomadaires justifie de la réussite à l'examen professionnel du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe. Pour permettre de le nommer sur ce grade, il convient d'ouvrir un poste de d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 7h30 hebdomadaires.

Cette année, 3 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe peuvent bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, 1 attaché territorial peut être promu au grade d'attaché principal et 1 éducateur de jeunes enfants au grade d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle. Il convient d'ouvrir ces postes d'avancement.

Cette année, la commune propose en commission paritaire, ouverte auprès du Centre de Gestion, 3 agents de la collectivité à la promotion interne au grade de rédacteurs. Si leur promotion est actée en commission, leur nomination ne pourra intervenir qu'à condition que le ou les grades concernés soient ouverts au tableau des effectifs de la Commune.

Par délibération n° 22 03 12 du 21 mars 2022, un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ont été créés pour ouvrir la procédure de recrutement suite à une demande de mutation d'un agent en Mairie de Saint Etienne. À la suite des délibérations du jury de recrutement, la candidature d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a été retenue. Le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe ouvert à temps complet peut être retiré.

Un agent gestionnaire du secrétariat du service Enfance Jeunesse et vie associative a fait part de sa volonté de faire valoir ses droits à la retraite. Pour permettre d'ouvrir la procédure de recrutement, il convient d'ouvrir au tableau des effectifs, un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, tous deux à temps non complet à raison de 50% du temps plein et de transformer un poste d'adjoint administratif à temps complet en poste à temps non complet sur la quotité précitée.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs suivant :

Grades	Postes ouverts par délibération antérieure	Postes Pourvus au 31/5/22	Postes ouverts au 1/7/2022	Dont TNC
Filière Administrative				
Attachés principaux territoriaux	1	1	2	
Attachés territoriaux	2	2	2	
Rédacteurs principaux de 1 ^{ère} classe	2	1	2	

Rédacteurs principaux de 2 ^{ème} classe				
Rédacteurs			3	
Adjoints administratifs principaux de 1 ^{ère} classe	8	7	8	1
Adjoints administratifs principaux de 2 ^{ème} classe	6	5	7	1
Adjoints administratifs territoriaux	7	4	7	1
Filière Police Municipale				
Chefs de service de Police Municipale principal de 1 ^{ère} classe				
Brigadiers chefs principaux	5	4	5	
Filière Technique				
Ingénieurs				
Techniciens principaux de 1 ^{ère} classe	3	3	3	
Techniciens principaux de 2 ^{ème} classe				
Techniciens				
Agents de maîtrise principaux	6	6	6	
Agents de maîtrise	1	1	1	
Adjoints techniques territoriaux principaux de 1 ^{ère} classe	13	10	13	
Adjoints techniques territoriaux principaux de 2 ^{ème} classe	14	14	17	3
Adjoints techniques territoriaux	31	29	33	13
Filière Sanitaire & Sociale				
Infirmiers				
Puéricultrices classe normale	1	1	1	1
Educateurs de jeunes enfants classe exceptionnelle	1	1	2	
Educateurs de jeunes enfants	3	3	3	
Auxiliaires de puériculture de classe supérieure	7	7	7	
Auxiliaires de puériculture de classe normale	10	5	10	
Agents spécialisés principaux de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	3	3	3	1
Agents spécialisés principaux de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1	1	1	
Filière Culturelle				
Bibliothécaires principaux territoriaux	1	1	1	
Professeurs Enseignement artistique de classe normale	1	1	1	

Assistants d'enseignement artistique principaux de 1 ^{ère} classe	11	11	12	9
Assistants d'enseignement artistique principaux de 2 ^{ème} classe	4	4	4	4
Assistants d'enseignement artistique	6	3	6	3
Adjoints du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	3	2	2	
Adjoints du patrimoine	2	2	2	2
Filière Animation				
Animateurs territoriaux principaux 1 ^{ère} classe	1	1	1	
Animateurs territoriaux principaux 2 ^{ème} classe				
Animateurs territoriaux	1	1	1	
Adjoints d'animation principaux de 2 ^{ème} classe			1	
Adjoints d'animation territoriaux	20	11	20	16
Emplois spécifiques				
Médecin vacataire	1	1	1	
Vacataires études surveillées	6	0	6	
Vacataires animateurs Centre de Loisirs	5		5	
Apprentis	3		3	
Emplois aidés droit privé (contrats d'avenir – CAE...)	1	1	1	
Total	191	147	203	55

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier ainsi le tableau des emplois et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,
Le 8 juin 2022

Le Maire,
Christian SERVANT

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 7 juin 2022

22-06-07 Personnel Communal – Personnel Communal

Modification du tableau des effectifs

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - LAFON Lise - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. GEUSENS Christine - BOUGAULT Claude - REPELLINI Raymonde - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - JOLY Florence - RODRIGUES SOUSA Hugo - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à Mr ZAVROSA
Mme GEUSENS à Mme PAPIN
M. BOUGAULT à M. JOTHIE
Mme CONVERT à Mme BISACCIA
M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN